

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 08 SEPTEMBRE 2017 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, M. LEMAIRE Michel, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, M. DIJON Michel, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, Mme POTTIER Morgane, M. DUVEY Marc, Mme LEBEC Sandra, M. POULAIN Alain, Mme CARTIER Alice.

Absent excusé : M. GUERARD Maurice Absent : M. BOURDON Claude

M. LEMAIRE Michel donne lecture du conseil municipal précédent. Pas d'observation.

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2017 :

L'effectif des élèves s'élève à 163. Dans la 7^{ème} classe, présence de 2 institutrices en alternance. Mme LEBEC Sandra expose de nouveau le problème récurrent du stationnement du parking de l'école (stationnement anarchique, pas de matérialisation ni de sens de circulation, parents indisciplinés). Il n'y a plus de TAP donc tous les départs se font en même temps.

M. AUBRY suggère que le conseil municipal réfléchisse sur un projet global comprenant le groupe scolaire, la cantine, le parking et la bibliothèque, il faut anticiper l'évolution du groupe scolaire d'Harcourt.

Mme HUCHER évoque la fusion des communes car le problème de l'école est lié. Elle souhaite que la commune fasse son propre choix au niveau des regroupements de communes et non celui imposé par l'Etat.

M. AUBRY demande de prévoir une réunion de conseil pour aborder uniquement le devenir du groupe scolaire.

DOSSIER AIDE PARLEMENTAIRE :

Les dossiers du mur en plaques du cimetière et du poteau incendie au hameau de Chrétienville étaient en attente afin de solliciter une aide parlementaire. Cependant, Monsieur le Maire fait part du courrier de M. MAUREY, Sénateur, indiquant que le Gouvernement a supprimé ce dispositif.

Le montant du devis du mur en plaques s'élève à la somme de 12 102.20 € TTC. Monsieur le Maire demande si le conseil municipal souhaite réaliser les travaux sans aide financière. Le conseil municipal donne son accord pour ces travaux sans l'octroi de subvention.

POTEAU INCENDIE AU HAMEAU DE CHRETIENVILLE :

Monsieur le Maire donne la parole à M. AUBRY pour présenter les différents devis concernant la pose d'un poteau incendie au hameau de Chrétienville. Il rappelle qu'en 2016, 2 poteaux incendie ont déjà été posés, un à Chrétienville et un à Thibouville. Le coût de revient d'un poteau incendie fourni et installé s'élevait à 4500 € TTC en 2016. Deux devis ont été fournis par la SARC et VEOLIA pour la fourniture du poteau incendie et le SERPN pour le branchement.

Depuis juin 2017, le SERPN peut fournir les poteaux incendie (devis de 5091 € TTC -comprenant pose fourniture et raccordement-).

Il y a une différence de 400 € entre 2016 et 2017. M. AUBRY estime qu'il n'est pas possible de tolérer une telle hausse et que le Syndicat n'a aucune concurrence. Aucune entreprise ne peut travailler sur son réseau.

M. DUVEY pense qu'il est nécessaire de remettre à plat les obligations et besoins réels de chacun. En effet, M. AUBRY rappelle que l'on peut utiliser les forces naturelles (mares) et non installer un poteau incendie tous les 300 mètres (recommandations pompiers). En conséquence, le conseil municipal abandonne le projet de poteau incendie.

INFORMATION ET COMMANDE DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES :

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal qu'une somme a été budgétisée pour l'acquisition de deux radars pédagogiques et qu'un dossier a été transmis au Conseil Départemental pour une subvention au titre des amendes de police. Cependant, le Conseil Départemental a adressé un courrier courant de l'été annonçant que le montant de la dotation annuelle était en diminution par rapport à l'année 2016 et compte-tenu du nombre élevé de dossiers, un taux de 25 % du montant HT des travaux a été fixé au lieu de 40 % initialement prévu.

Monsieur le Maire a confirmé le maintien du projet au Conseil Départemental. Il donne la parole à M. AUBRY qui détaille le devis de la Société ELANCITÉ pour deux radars solaires. M. AUBRY pense que ce matériel n'est pas dissuasif mais a un rôle pédagogique. Avec la baisse des dotations de l'Etat, la commune doit prioriser les projets. Mme HUCHER rappelle que ce sont les administrés de la rue de la libération qui souhaitent ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour l'acquisition d'un seul radar solaire pédagogique qui pourra être déplacé en fonction des besoins.

DELIBERATION ACCEPTANT LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TIC-TAC BOSPAULOIS :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes d'Harcourt à l'Association **TIC-TAC BOSPAULOIS** dont le siège est situé 11 route de la mairie à Bosrobert.

A compter du 18 septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018, un professeur de l'association TIC-TAC BOSPAULOIS viendra dispenser des cours de danse le mercredi de 9 h à 12 h.

C'est une nouvelle activité pour la commune (éveil et initiation danse), qui s'adresse aux enfants de 4 à 7 ans.

Au niveau des dépenses liées à cette activité, la commune prend en charge tous les frais. Monsieur le Maire rappelle néanmoins qu'une participation annuelle de 120 € est réclamée pour les frais de chauffage à l'association QI GONG. Il interroge le conseil municipal sur une éventuelle participation de l'Association TIC-TAC BOSPAULOIS, identique à celle réclamée au QI GONG pour maintenir l'équité entre toutes les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte de mettre à disposition la salle des fêtes à l'Association TIC-TAC BOSPAULOIS,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,**
- **Réclamera une participation de 120 € annuellement pour les frais de chauffage à l'Association TIC-TAC BOSPAULOIS.**

DELIBERATION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT PHOTOCOPIEUR REX-ROTARY + AJOUT BOX DE SAUVEGARDE :

Un commercial de REX-ROTARY, actuellement fournisseur de matériel photocopieur depuis 2010 est passé en mairie pour le renouvellement du matériel plus performant (nouvelle gamme) avec ajout d'une box de sauvegarde (disque dur avec données cryptées) permettant la mise en conformité avec le RGPD bientôt obligatoire.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat maintenance + location + volume copie qui s'élève à la somme de **1599 € HT/trimestre**, maintenance comprenant aussi le photocopieur de l'école (21 trimestres).

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat REX-ROTARY selon les conditions ci-dessus**. M. AUBRY attire l'attention du conseil municipal concernant le changement du matériel photocopieur, qui entraîne une prolongation de la durée du contrat.

DELIBERATION ACCEPTANT L'INDEMNITE DE GROUPAMA :

Monsieur le Maire rappelle que suite au sinistre survenu le 02 décembre 2016 sur un **candélabre d'éclairage public** rue de la libération (choc avec un véhicule terrestre à moteur) la commune avait perçu une première indemnité de 2653,60 € de Groupama + 140 € de remboursement de franchise.

Le remplacement du candélabre s'est élevé à la somme de 3492 € TTC. Au passage de l'expert de Groupama, la commune a perçu un chèque de **698.40 €** comme 2^{ème} indemnité. Après en avoir délibéré, **le conseil municipal accepte l'indemnité proposée correspondant au solde.**

DELIBERATION APPROUVANT LES MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BRIONNE :

Un CD Rom est à la disposition des conseillers municipaux afin de prendre connaissance du Plan Local d'Urbanisme. L'avis du conseil municipal est reporté en octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- Les journées du Patrimoine auront lieu les samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017. L'église St Ouen sera ouverte le dimanche 17 septembre de 10 h à 12 h 30 : M. VICHARD, Mme MALGRAIN et de 14 h à 17 h : Mme BECQUET, M. POHER, Mme LEBEC.
- Courrier de l'Intercom Bernay Terres de Normandie : le SDOMODE fait évoluer les consignes du tri des fibres afin de répondre à la loi de transition énergétique. Il propose de doter la commune de colonnes d'apport volontaire destinées à la collecte de papiers et cartonnets. L'implantation proposée est le parking de l'école d'Harcourt. Monsieur le Maire a une réunion lundi concernant ce sujet.
- Courrier Intercom Bernay Terres de Normandie concernant l'avis sur l'exutoire assainissement en traverse rue Delhomme : la commune avait interrogé le service assainissement sur la possibilité d'utiliser le bassin de l'EHPAD comme exutoire au réseau d'assainissement en traverse. Les eaux pluviales sont gérées par un système de réseau qui envoie l'eau dans un bassin d'un volume de 1200 m3 dimensionné pour une pluie centennale avec un temps de vidange d'environ deux jours.

Des apports supplémentaires d'eau issus de la voirie de la rue delhomme sont déconseillés.

La modification de la morphologie de l'exutoire est déconseillée car elle pourrait altérer son fonctionnement. Toute modification du bassin doit être signalée auprès de la police de l'eau.

- AMÉNAGEMENT DES MARES PIQUET ET IMBOURG :

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le compte-rendu de la réunion du 06 septembre concernant l'aménagement des mares. Il donne la parole à M. AUBRY. Celui-ci précise que ce programme fait l'objet du dossier « **restaurons les mares** » entrepris en 3 tranches de travaux 2016, 2017, 2018 :

- En 2016, mare rue de la grande mare et mare Dufils ont été restaurées
- Pour 2017, trois mares concernées : la mare Imbourg, la mare de la Piquetière et la mare rue Pinchon à Chrétienville.

Des rencontres ont eu lieu entre les responsables de l'Intercom, les élus de la commune d'Harcourt, et DUFOURG Xavier. Le rebornage des mares a été réalisé cet été.

Il était convenu les points suivants :

- Le rebornage des deux mares sur les emprises actuelles,
- L'exploitation du chemin d'accès à la mare Imbourg par M. DUFOURG,
- Une fauche par an sur la culture sera réalisée par l'Intercom au droit du chemin afin de permettre l'accès à la mare,
- La plantation d'une haie prévue en bordure Ouest du chemin est abandonnée,
- Scellement de chaque borne dans du béton (charge Intercom)

Mare Imbourg : M. DUFOURG émet le souhait de modifications. Il propose de remblayer la mare et d'en créer une autre à l'angle de la parcelle. L'Intercom ne partage pas cette idée car cette mare a une existence, une richesse, et exposition au soleil. La création d'une nouvelle mare ne garantit en aucun cas l'inféodation actuellement bien vivante dans la mare Imbourg, de plus l'emplacement proposé est plus ombragé et les conditions environnementales seront différentes.

Concernant la mare Piquet, M. DUFOURG propose de décaler en partie Est la limite de propriété au droit de la berge. Et pour la partie Ouest il propose de céder une surface équivalente à celle prise en zone Est à l'emplacement du triangle de culture entre la mare et le chemin. L'Intercom demande le choix de la commune d'Harcourt.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de maintenir le projet initial de restauration des mares et n'accepte aucune modification de ces deux mares (maintien des emprises actuelles et scellement des bornes avec du béton). M. DUVEY souhaite connaître le coût de la restauration de ces deux mares (part Intercom + Département). Il n'est pas satisfait de la restauration de la mare située rue de la grande mare.

- Monsieur le Maire présente le devis de M. AULNEY Sébastien pour la pose d'un interphone radio afin d'ouvrir le portillon de l'école à distance. Le conseil municipal donne son accord (voir commune d'Amfreville la Campagne même système).
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Fédération Française d'Équitation qui informe que Mlle Suzanne GRELET inscrite au centre équestre Team La Mercerie a obtenu la médaille d'or dans la discipline du CCE catégorie poney 2 excellence. Le conseil municipal la félicite.
- Monsieur le Maire annonce le Concert organisé par l'association « Orgues et Musique » le dimanche 10 décembre 2017 à 16 heures en l'église St Ouen avec le Brass Band Normandie.

TOUR DE TABLE :

- M. AUBRY demande si la commune tient à témoigner de sa solidarité aux habitants de St Barthélémy et St Martin et envisage de faire un don pour les victimes de l'ouragan IRMA (à voir au CCAS).
- Il informe que M. Jean-Claude POHER n'assurera plus les états des lieux de la salle des fêtes pour raison de santé. Le personnel technique effectuera cette tâche.
- Mme CARTIER Alice informe le marquage d'emplacement d'un nouvel abribus à l'intersection le Bocage-Brionne.
- Mme LEBEC Sandra renouvelle sa requête concernant la pose de points lumineux au haricot devant chez Mme BECQUET, rue de la libération.

- M. POULAIN Alain fait savoir que le propriétaire situé 15 rue de la grande mare l'a informé que le miroir est mal positionné par rapport à sa maison. Ce miroir est placé pour la visibilité du virage, le propriétaire peut éventuellement baisser sa haie.
- Mme HUCHER Béatrice demande si le dossier d'acquisition du cabinet médical par la commune a avancé (voir avec la maison de retraite). Elle signale que les panneaux de signalisation sont trop bas, qu'il manque des lettres sur les panneaux Beauficel et Chrétienville.
- Elle informe qu'un devis des illuminations de Noël est en cours.
- Mme COLLEMARE demande si les agents communaux pourraient boucher les trous des vitraux du gîte.

Séance close à 23 H 15.

Prochaine réunion le **vendredi 06 octobre 2017** à 19 h 30.

